



2024/1

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20241217-D-2024-59-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2024  
Date de réception préfecture : 23/12/2024

Département du Val d'Oise  
Ville de La Frette-sur-Seine

## Conseil Municipal du 17 décembre 2024 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2024/59

Nombre de Conseillers  
en exercice : 21  
présents : 15  
votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze décembre, s'est réuni à la Mairie en  
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

### Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence  
GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN,  
Bernadette VOOGSGERD, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Jean DECROIX,  
Christian TETARD, Alaine HOUREZ,

### Étaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN,  
Laurent FOHRER par Philippe AUDEBERT  
Philippe BARBIER par Carole BERGER-JACOB,  
Julia NOJAC par Nathalie JOLLY,  
Patrice GOSNET par Jean DECROIX,

### Était absent :

Bruno MELGIES

Formant la majorité des membres en exercice.

Laurence GUERNE a été élue Secrétaire de Séance

**OBJET : SEJOUR DES ACCUEILS DE LOISIRS – ETE 2025 – « TOUS EN SELLE » A BERNIERES-SUR-MER (CALVADOS)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant que, dans le cadre des activités proposées aux enfants fréquentant les structures  
périscolaires de la Commune (pré et post scolaires et mercredis), un séjour est organisé pour  
trente enfants scolarisés du CP au CM2 pendant les vacances scolaires d'été 2025, du samedi  
5 au vendredi 11 juillet 2025 au centre UNCMT « La Closerie des Djinnns » à Bernières-sur-  
Mer (14) pour un montant total de 15 169,14 € soit 505,64 € par enfant.  
Considérant que la commune prend à sa charge entre 10% et 30% du séjour, en fonction du  
quotient familial,  
Considérant qu'il est proposé aux familles un paiement en trois versements (factures en avril,  
mai et juin 2025),

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires scolaires et périscolaires du 13 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le centre UNCMT « La Closerie des Djinnns », dont le siège social est à Hérouville St Clair (14200), une convention concernant l'organisation d'un séjour du 5 au 11 juillet 2025, selon les conditions du contrat,

**PRECISE** que la participation des familles, en fonction du quotient familial instauré, sera effectuée en trois versements (factures en avril, mai et juin 2025),

QUOTIENT FAMILIAL CAF	PARTICIPATION DES FAMILLES	PARTICIPATION DE LA MAIRIE
de 0 à 600	70%	30%
601 à 800	70%	30%
de 801 à 1110	75%	25%
de 1111 à 1600	80%	20%
de 1601 à 3200	85%	15%
à partir de 3201	90%	10%

**SOLLICITE** une participation de la CAF,

**DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance

Laurence GUERNE

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 23/12/2024 ,
- Sa publication sur le site internet de la commune le : ...23/12/2024..